

CONSEIL MUNICIPAL : compte rendu

SEANCE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2018

Date de la convocation : 22/06/2018

Sont Présents : Messieurs Cédric BRUNET, , Michel DAVAL, Aurélien MOUGIN, Raphaël NOUVEAU, Fabrice PERRIN, Nicolas PLANCHON, Michel RICHARD, Pierre THOMET et Bernard VOYNNET, Mesdames Isabelle GRENOT, Sandra GRENOT, Michèle LIGEY BARTOLOMEU

Absents excusés : Messieurs Stéphane COIGNUS (procuration à Michel RICHARD) et Nicolas MENUHEY

Secrétaire : Monsieur Cédric BRUNET

La lecture du compte rendu de la séance du 23 avril 2018 n'a soulevé aucune observation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime :

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA) « MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE » : ATTRIBUTION ET SIGNATURE DES MARCHES

-décide d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

Lot	Entreprise retenue	Siège social	Montant HT
7 Signalisation PMR horizontale et verticale	SIGNAUX GIROD	Charnay Les Macon (71)	7193.32 €
8 Serrurerie	METALLERIE VAL DE SAONE	Port Sur Saône (70)	4563.76 €

-autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus désignées pour les lots cités ci-dessus,

-décide de déclarer le lot 5 Sanitaire – Plomberie infructueux en raison d'absence totale d'offre.

FORET : PROGRAMME DE TRAVAUX 2018

-valide le devis présenté par l'entreprise « AUGIER PATRICK » de LINEXERT (70200), qui s'élèvent à 10981.15 € HT (12079.26 € TTC), pour l'ensemble des parcelles 40r et 41r ;

-valide le devis présenté par l'ONF qui s'élève à 3563.30 € HT (3919.63 € TTC) pour la parcelle 13r.

-autorise le Maire à signer tout document en rapport à ce dossier.

AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'ASSURANCE DU PERSONNEL

-autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 au certificat d'adhésion relatif aux conditions générales du contrat groupe 1406D souscrit par le Centre de Gestion de Haute-Saône pour les agents affiliés à la CNRACL à compter du 1^{er} janvier 2018, selon les conditions suivantes :

« Article 2 – Modification contractuelle. L'assiette de cotisations et de prestations est constituée des éléments suivants :

- Traitement indiciaire brut annuel
- Nouvelle bonification indiciaire ».

CREATION POSTE

-décide la création à compter du 1^{er} juillet 2018, d'un poste d'Adjoint Administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet à hauteur de 20 heures hebdomadaires, relevant de la catégorie hiérarchique C étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu
-précise que les crédits budgétaires sont inscrits au budget ;
-autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

MOTION DE DEFENSE DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE VILLERSEXEL

Le conseil municipal de la commune d'ESPRELS condamne unanimement la fermeture annoncée du Centre des finances publiques de VILLERSEXEL au 1^{er} janvier 2019, au regard du rôle de conseil de proximité qu'il joue auprès des collectivités et des services qu'il rend quotidiennement à la population.

Avec le caractère rural du territoire et les problèmes de mobilité ou de choix de mode de paiement que peuvent connaître certaines de ses populations en difficulté, le conseil municipal exprime sa plus vive indignation envers ce projet entraînant une fois de plus une **dégradation de l'accès aux services publics de proximité dans les territoires** les plus fragiles. Le Centre des finances publiques de VILLERSEXEL facilite notamment le contact avec ses usagers les plus défavorisés, souffrant de difficultés financières et sociales, et permet l'établissement en toute confiance de mises en recouvrement personnalisées étalées dans le temps mais bien réelles.

Le conseil personnalisé offert par ce service est appréciable, d'autant que la commune gère cinq budgets. La proximité géographique de ce bureau permet également la sécurisation des transferts de fonds de la régie.

De plus, le conseil municipal peine à comprendre la plus-value en termes de services rendus à la population que représenterait un transfert du Centre des finances publiques à **Lure**, où le personnel doit déjà faire face à une surcharge de travail au regard des effectifs avec un tissu économique victime de délais de paiement importants.

A l'unanimité, le conseil municipal charge en ce sens Monsieur le Maire de relayer cette désapprobation à Monsieur le Préfet de la Haute-Saône, ainsi qu'à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques.

**ADHESION AU RGPD DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET NOMINATION D'UN DELEGUE A LA
PROTECTION DES DONNEES (DPD)**

LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE

- de mutualiser ce service avec le CDG 54,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du CDG54 comme étant le DPD de la collectivité.

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54
- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- d'autoriser le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données

**ETUDES SUR LE PROJET D'UNE NOUVELLE STATION : DEMANDE D'ASSISTANCE
AUPRES D'INGENIERIE 70**

- décide de se rapprocher d'Ingénierie 70 pour engager une assistance à maîtrise d'ouvrage pour consulter ensuite un maître d'œuvre afin de construire une nouvelle station d'épuration de type boues activées (900-950 Eh) ;
- autorise le Maire à engager toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.

ACQUISITION EVENTUELLE DE TERRAINS CONSTRUCTIBLES

La commune souhaite engager une démarche d'ensemble visant à acquérir des terrains constructibles afin d'attirer et de maintenir de jeunes actifs pour la pérennité de nos écoles. Dans ce but, le conseil municipal, unanime, autorise le maire, en amont, à contacter des propriétaires dès lors qu'un bien sera susceptible de convenir à la réalisation de ce projet.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée.

A ESPRELS, le 3 juillet 2018
Le Maire, Michel RICHARD